

Réponse à l'article de Mme L. Veissier :

« Le plagiat, science de haut vol (Ep. 2) », TheMetaNews , 17 Février 2023

Par Rémy Mosseri, référent à l'intégrité scientifique du CNRS, 24 octobre 2023

Dans un article consacré au plagiat académique du 17 février 2023 « Le plagiat, science de haut vol », L. Veissier (LV), journaliste à MetaNews, décrit le cas de plagiat qu'aurait subi « Florian F. » (FF), pseudonyme d'un chargé de recherche au CNRS. LV y reprend toutes les affirmations de FF, sans avoir cherché à prendre l'avis de la Mission à l'Intégrité Scientifique du CNRS (MIS), et en l'occurrence de moi-même, Rémy Mosseri (RM) référent à l'intégrité scientifique (RIS) du CNRS, qui me suis occupé du signalement déposé par FF.

Si on lit cet article, où tout est anonyme sauf le nom du RIS, on apprend que le CNRS, malgré des « faits tangibles », aurait eu une attitude « partielle et méprisante », prenant le parti du directeur de recherche « bien installé » contre le jeune chargé de recherche, lui disant même que s'il n'était pas content « la porte lui était ouverte ». On apprend également que FF, suite à la décision du CNRS de ne pas reconnaître le plagiat, aurait eu des suites psychologiques graves (reçu aux urgences psychiatriques), avec tendance suicidaire...

Voilà donc pour la journaliste de quoi faire le buzz, au prix d'un oubli des principes déontologiques de sa profession. L'objet de cette mise au point n'est pas de répondre sur le fond (y a-t-il eu ou non plagiat ?), mais de relever les inexactitudes dans ce qui est écrit, certaines pouvant selon moi s'apparenter à de la diffamation. On nous reproche parfois de ne pas rendre public le contenu précis des cas que nous traitons : ceci est lié aux règles de confidentialité strictes qui sont les nôtres. Mais concernant **la façon** dont nous traitons les cas, nos modalités sont publiques, et je suis toujours prêt à donner notre avis, face à une accusation documentée concernant l'action de la MIS. En l'occurrence et comme cela devrait être l'usage dans pareil cas, **TheMetaNews aurait dû nous interroger**.

Plusieurs parties de l'article sont contestables et réclament une réponse de notre part. Je reprendrai ci-dessous des phrases de l'article (en italique, précédées de LV) et formulerais mes réponses (précédées de RM).

LV

Des simulations de données ainsi que des méthodes, décrites dans sa thèse mais aussi dans des publications, reprises par ses collègues dans des articles où il n'est pas co-auteur, sans citation adéquate... Voici ce qu'affirme avoir subi Florian F, chercheur au CNRS. Une manière de rayer son nom de l'équipe car le plagiat supposé s'est accompagné d'une mise à l'écart, avec dépréciation de son travail et retrait de l'encadrement de doctorants.*

RM

Une fois « l'affirmation » de plagiat énoncé par FF, on aurait pu s'attendre à ce que TheMetaNews interroge les nombreuses personnes visées par l'accusation. Cela n'a apparemment pas été fait. Concernant la position de FF au sein de son équipe et le « retrait d'encadrement », ce n'était pas l'objet de notre investigation, et je n'ai pas d'information sur

la question, au-delà de la constatation que j'ai pu faire d'une situation extrêmement tendue localement. Mais la journaliste aurait dû au moins vérifier le bien-fondé de ces accusations auprès des membres de l'équipe, et peut-être poser la question de savoir si FF lui-même n'avait pas déprécié le travail de ses collègues.

LV

***Instruction invisible.** Pourtant, certains cas de plagiat offrent des faits tangibles, notamment lorsqu'il s'agit de données. Mais Florian F* n'obtiendra pas gain de cause auprès de son employeur. Le dossier détaillé qu'il a fourni et le soutien de son directeur de labo lors du signalement n'ont pas convaincu l'équipe de Rémy Mosseri, référent intégrité scientifique du CNRS.*

RM

De quels « faits tangibles » s'agit-il dans le cas présent ? En règle générale, un « fait tangible » signifie un fait « que chacun peut constater, qui ne saurait être mis en doute ». Avec de tels faits tangibles, le travail de la Mission à l'Intégrité Scientifique serait largement simplifié ! Mais il ne suffit pas que des faits soient énoncés pour qu'ils deviennent automatiquement « tangibles ». Le RIS doit procéder à une analyse contradictoire, et demander l'avis d'experts. C'est ce qui a été fait dans ce cas comme dans tant d'autres. Ces analyses donnent parfois raison à l'accusation, mais ce n'était pas le cas ici.

LV

Un an après, la lettre que Florian F reçoit, signée de la main du PDG du CNRS, est sans appel : l'allégation de plagiat n'est pas pertinente – sans plus de détails ni argument à l'appui de la conclusion, comme le veut l'usage des enquêtes en la matière.*

RM

Débutée en Octobre 2018, cette affaire a été traitée conformément aux modalités d'action mises en place au CNRS : respect de la présomption d'innocence, information des personnes mises en cause et droit de réponse. Les co-auteurs des articles signalés ont répondu rapidement, en rejetant, de façon argumentée, le signalement pour plagiat. Un d'entre eux a d'ailleurs relevé que FF lui-même avait omis de préciser dans sa thèse l'origine d'un code source utilisé, ce qui correspondait de fait à un manquement aux règles d'usage (cette méconduite a été reconnue par FF, qui a plaidé le caractère non intentionnel). Des experts, sans lien d'intérêt avec aucune des parties, ont rendu un rapport, qui ne va pas dans le sens de l'accusation.

Relativement à « l'absence de détails et d'argumentation » dans le courrier du PDG, FF aurait-il omis de dire à la journaliste **qu'il lui avait été proposé à plusieurs reprises de prendre contact avec moi pour que des explications plus détaillées lui soient données?** ... ce qu'il n'a jamais fait ...

LV

« Chamaileries ». Selon Florian F, ses interlocuteurs durant l'investigation se sont montrés partiels et méprisants. « Si vous n'êtes pas content, la porte est ouverte », lui aurait-on dit en substance, prenant la défense des directeurs de recherche bien installés face au jeune chargé*

de recherche qu'il était durant ce qui est considéré par certains comme des "querelles" entre chercheurs – relire l'interview de Rémy Mosseri.

RM

Le sous-titre « chamailleries », entre guillemets, interroge. Il doit faire référence, j'imagine, au fait que j'indiquais lors de l'interview citée par LV que de nombreux cas traités mettaient en présence des personnes qui avaient initialement collaboré, et dont les relations s'étaient ensuite détériorées. C'est effectivement le cas ici. Je précisais également que c'était alors un élément de complexité supplémentaire à prendre en compte. Pour autant, ces cas sont toujours traités avec tout le sérieux et la rigueur qui s'impose.

La phrase suivante frise la diffamation. Je note les termes « partiels et méprisants » ... Etant l'interlocuteur principal dans cette affaire, et le seul dont le nom soit cité, **je m'inscris totalement en faux**, en particulier sur cette phrase mise entre guillemets (*ie « Si vous n'êtes pas content, la porte est ouverte »*), comme s'il s'agissait là d'une citation, alors qu'elle ne le serait « *qu'en substance* ». Pareil procédé à caractère partial voire polémique ne devrait pas avoir sa place ici.

J'affirme en tout cas ne pas l'avoir prononcée, ni verbatim ni « en substance ». Bien au contraire, lors d'une visite sur place et une rencontre avec l'ensemble des personnes concernées (8 entrevues d'une heure), j'ai fait deux recommandations dont l'une visait, indépendamment de l'issue des expertises en cours sur la réalité ou non du plagiat, à tenter d'apaiser le conflit, et essayer d'aller dans le sens d'une meilleure co-existence au sein de l'équipe (recommandation alors acceptée par toutes et tous, FF compris). Pour que TheMetaNews puisse faire une présentation équilibrée de cette situation complexe, encore ne fallait-il pas se contenter du seul récit provenant d'une des parties...

La journaliste semble réduire la question à un problème entre jeune chargé de recherche et « directeur de recherche « bien installé » (en l'occurrence l'ancien directeur de thèse de FF). **Ceci est inexact.** Elle semble ignorer, mais l'aurait su si elle nous avait interrogé, que le signalement initial de FF mettait également en cause un plus jeune que lui, qui lui avait succédé localement comme doctorant, et qui se trouvait à l'époque en situation précaire. J'ai expliqué par ailleurs à FF que, comme c'est la règle, tous les co-auteurs des publications ciblées, et par là même co-responsables de leur contenu, devaient être informés qu'ils étaient ciblés par un signalement de plagiat, et devaient alors pouvoir y répondre. Un autre co-auteur mis en cause, qui s'est défendu contre cette accusation, était également en situation précaire (et s'est inquiété auprès de moi sur le risque que cette accusation pourrait faire porter à sa recherche d'emploi). De ce fait, au regard des statuts des personnes mises en cause (et des réponses qu'ils nous ont rapidement fait parvenir) la présentation caricaturale que l'on peut lire dans l'article de la journaliste ne correspond pas à la réalité.

LV

Comme l'atteste une expertise médicale à laquelle nous avons eu accès, toute cette affaire a eu un impact péjoratif sur son état psychique – Florian F a dû être reçu aux urgences psychiatriques pour dépression sévère accompagnée de pensées suicidaires quelques mois*

après la décision du CNRS –, et ce d'autant que sa souffrance n'a pas été reconnue par les institutions.

RM

Je ne conteste pas le fait que le plaignant ait des problèmes d'ordre psychique. Du fait du secret médical je n'ai pas à en savoir plus, et je ne rapporte ici que ce que FF m'en a dit lui-même, sans que je lui en ai d'ailleurs fait la moindre demande. Je dois donc préciser que, contrairement à ce que pourrait laisser penser cette partie de l'article ses problèmes sont largement antérieurs à l'investigation débutée par nous à l'automne 2018. Il est possible que nos conclusions finales aient amplifié la souffrance de FF ... Mais, cette souffrance justifierait-elle que nous ne prenions pas en compte le résultat des expertises concernant le plagiat, parce qu'elles n'allaient pas dans le sens défendu par FF? Je voudrais signaler par ailleurs que certaines personnes mises en cause par FF ont également déclaré en avoir été très affectées sur le plan personnel.

En conclusion, non seulement cet article sur le cas FF contient des propos inexacts, dont plusieurs semblent m'être attribués (comme étant la personne ayant mené cette investigation), mais il est également tendancieux, et contraire à la déontologie du journalisme, en ne donnant la parole qu'à une seule partie, sans questionner les personnes ou structures critiquées, pour au minimum pouvoir rapporter leurs possibles désaccords.

TheMetanews est un jeune média qui aborde des thématiques d'intérêt pour la communauté scientifique. Il serait bon pour sa crédibilité future qu'il s'appuie sur une pratique plus rigoureuse.